Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**77**
Nombre de pouvoirs	**10**
Votants	**87**
Secrétaire de séance : Sébastien LEROUX	

L'an 2023, le 18 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric

DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT

(SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET).

Pouvoirs :
M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET).

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 27novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Formant la majorité des membres en exercice (77 présents / 123 conseillers communautaires).

Secrétaire de séance : Sébastien LEROUX

DELIBERATION N°2023—294 Modification des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du syndicat du bassin versant des 4 rivières (SBV4R) à la demande de la commune de Crécy-Couvé

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
87 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : DESIGNE en qualité de membre délégué titulaire au sein du syndicat du bassin versant des 4 rivières sur le périmètre de la commune de Crécy-Couvé **Madame Sylvianne DEQUAIRE** en remplacement de madame Delphine PRUNIER REUTER ;

ARTICLE 2 : DESIGNE en qualité de membre délégué suppléant au sein du syndicat du bassin versant des 4 rivières sur le périmètre de la commune de Crécy-Couvé **Monsieur Cyril COHIN** en remplacement de Madame Sylviane DEQUAIRE qui devient délégué titulaire.

DELIBERATION N°2023—295 Transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement collectif du sud de l'Eure (SEPASE) sur le périmètre de la commune de Bérou-la-Mulotière et Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
87 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les statuts du SEPASE modifiés pour étendre son périmètre à la commune de Bérou-la-Mulotière ;
ARTICLE 2 : APPROUVE à compter du 1er janvier 2024, le transfert de la compétence assainissement collectif au SEPASE pour le territoire de la commune de Bérou-la-Mulotière sous réserve de l'approbation des statuts par le Monsieur le préfet ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce transfert ;
ARTICLE 4 : DESIGNE les représentants de l'agglomération au sein du comité syndical du SEPASE comme indiqué ci-dessus.

DELIBERATION N°2023—296 Prévention des conflits d'intérêts
Procédure de déport des mandataires de la SEM Gédia dans le cadre de la procédure de concession du service public de l'eau potable sur le secteur du bassin du Thymerais, Ardelles et Favières et Désignation des remplaçants des conseillers concernés

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
86 pour / 0 contre /0 abstention /1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : DECIDE le déport de Messieurs Gérard Sourisseau et Pierre-Frédéric Billet dans la gestion de la procédure de publicité et de mise en concurrence qui conduira au choix du concessionnaire du service public de l'eau potable sur le secteur du bassin du Thymerais, Ardelles et Favières ;
ARTICLE 2 : DIT que les élus concernés ne devront utiliser aucun des pouvoirs qu'il détiennent de leurs fonctions exécutives pour influencer de quelle que manière que ce soit la procédure de dévolution du contrat et notamment qu'ils s'abstiendront de toute intervention relative à l'instruction, l'adoption, le suivi et l'exécution de décisions portant sur le dossier susmentionné, qu'ils ne signeront aucun document afférent au dossier susmentionné, ne donneront aucune instruction aux élus et aux services dans le cadre de la gestion du dossier susmentionné, ne participeront pas aux commissions préalables et ne prendront pas part aux délibérations des instances communautaires relatives au dossier susmentionné ;
ARTICLE 3 : DESIGNE Monsieur Pascal LEPETIT pour remplacer Monsieur le Président sa qualité d'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public et notamment pour engager et mener la procédure de publicité et de mise en concurrence et conduire les négociations dans le cadre du dossier susmentionné ;
ARTICLE 4 : DESIGNE Monsieur Frédéric Giroux pour remplacer Monsieur le Président dans ses fonctions de Président de la commission de délégation de service public dans la gestion du dossier susmentionné.

DELIBERATION N°2023-296 Prise de participation au capital de la Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir (SAEDEL) et consignes de vote pour l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue en janvier 2024

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
86 pour / 0 contre /0 abstention /1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les futurs statuts de la SAEDEL, tels qu'ils résultent du projet de modifications statutaires subséquent à l'augmentation de capital, le pacte d'actionnaire et le règlement intérieur de la SAEDEL ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer le pacte d'actionnaire et le règlement intérieur ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

ARTICLE 3 : AUTORISE la Communauté d'agglomération à souscrire 100 actions émises à la valeur unitaire de 5 000 € soit un total de 500 000 € ;
ARTICLE 4 : DESIGNE Madame Christelle MINARD, en qualité de représentante de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la SAEDEL ;
ARTICLE 5 : EMET un avis défavorable à la proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés et à se prononcer dans ce sens pour toute résolution en découlant au cours de l'assemblée générale extraordinaire de la SAEDEL prévue le 23 janvier 2024 ;
ARTICLE 6 : DONNE consigne à Madame Christelle Minard, en qualité de représentante de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, de respecter cette consigne de vote.

DELIBERATION N°2023-298 Instauration d'un dispositif de fonds de concours exceptionnel au bénéfice des communes victimes d'occupations irrégulières des gens du voyage et attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets dans le cadre des dégradations subies à la suite de l'occupation irrégulière du stade communal par les gens du voyage

Rapporteur : Evelyne DELAPLACE

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
89 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : INSTAURE un dispositif d'accompagnement des communes membres victimes de dégradations de leurs biens communaux à la suite d'une occupation irrégulière de ces derniers par les gens du voyage ;
ARTICLE 2 : DIT que l'attribution du fonds de concours exceptionnel sera subordonnée aux conditions suivantes :

- la Communauté d'agglomération ne soit pas à jour de ses obligations dans la réalisation d'aires d'accueil de gens du voyage ;
- les dégradations soient d'une ampleur exceptionnelle nécessitant l'intervention d'entreprises pour remettre à neuf les installations rendues inutilisables ;
- la commune dispose d'un constat d'huissier permettant d'identifier les biens endommagés, les dégâts et surtout les auteurs susceptibles d'avoir commis les dégâts ;
- la commune a déposé plainte et introduit une procédure judiciaire recevable en réparation des dégâts subis;

ARTICLE 3 : DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération sera limitée à 50 % des sommes résiduelles restant à charge de la commune après déduction de l'indemnisation et des subventions perçues par elle ;
ARTICLE 4 : APPROUVE le versement d'un fonds de concours exceptionnel au bénéfice la Commune de Saint-Lubin-des-Joncherets pour le financement des travaux de réparation du terrain de football à hauteur de 50 % du montant HT de la charge résiduelle supportée par la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets après déduction de l'indemnisation perçue auprès des auteurs des dommages, de la subvention attribuée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et de la subvention attribuée par l'État au titre de la DSIL ;
ARTICLE 5 : DIT que le montant du fonds de concours exceptionnel au bénéfice de la commune de Saint-Lubin-des-Joncherets sera plafonné à 50 000 € ;
ARTICLE 6 : AUTORISE le Président, ou son représentant légal, à procéder au versement du fonds de concours exceptionnel selon les modalités suivantes :

- une avance de 25 000 € sur production de l'ordre de service de commencement des travaux et de la délibération ;
- le solde sur production des justificatifs des sommes engagées et des subventions obtenues.

DELIBERATION N°2023-299 Convention de réalisation et financement des travaux de réaménagement de la desserte du collège Jean-Claude DAUPHIN à Nonancourt - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
89 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de conventionnement entre le Conseil départemental de l'Eure, la commune de Nonancourt et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour la réalisation et le financement des travaux de réaménagement de la desserte du collègue Jean-Claude DAUPHIN à Nonancourt ;
ARTICLE 2 : APPROUVE le projet de convention tripartite ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et à acquitter les sommes dues au titre des engagements pris dans les limites fixées par la convention.

DELIBERATION N°2023-300 Projet de reconstruction de la gendarmerie de Nonancourt : engagement de la Communauté d'agglomération à porter la maîtrise d'ouvrage du futur équipement

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
89 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : DIT que la Communauté d'agglomération souhaite s'engager dans l'opération de reconstruction de la gendarmerie de Nonancourt et en assurer la maitrise d'ouvrage ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à mener toutes les démarches pour permettre le portage de cette opération par la Communauté d'agglomération en ce compris l'engagement de la procédure de modification statutaire et la prise de compétence qui sera présentée au conseil communautaire du mois de mars 2024

DELIBERATION N°2023-301 : **Décision modificative n°2 – Budget principal 2023**

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2023-302 : Décision modificative n°2 – Budget annexe assainissement 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2023-303 : Décision modificative n°2 – Budget annexe eau 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
87 pour / 0 contre /0 abstention / 1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2023-304 : Décision modificative n°2 – Budget annexe déchets 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2023-305 : Décision modificative n°2 – Budget annexe transport 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2023-306 : Décision modificative n°2 – Budget annexe Atelier à spectacle2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2023-307 : Décision modificative n°2 – Budget annexe lotissement 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe lotissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2023-308 : Décision modificative n°1 – Budget annexe ZAC Merisiers 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe ZAC des Merisiers de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2023-309 Versement d'une avance de trésorerie à l'Atelier à Spectacle

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ACCEPTE le versement d'une avance de trésorerie de 90 000 euros à l'Atelier à Spectacle jusqu'au 30 juin 2024 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à ce transfert.

DELIBERATION N°2023-310 Adoption du référentiel comptable M57 et du règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : **ADOPTE** à compter du 1er janvier 2024 la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour les budgets suivants :

- budget principal ;
- budget annexe déchets ;
- budget annexe office de tourisme ;
- budget annexe atelier à spectacle ;
- budget annexe location-vente ;
- budget annexe lotissement ;
- budget annexe ZAC Livraindière ;
- budget annexe ZAC Porte sud ;

- budget annexe ZAC Les Forts ;
- budget annexe ZAC Les Merisiers ;
- budget annexe ZAC Coutumel.

ARTICLE 2 : APPROUVE le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les durées d'amortissement qui y figurent en annexe 1
ARTICLE 3 : APPROUVE le niveau de vote des budgets par chapitre ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
ARTICLE 4 : DIT qu'à l'occasion du vote du budget, le conseil communautaire pourra déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

DELIBERATION N°2023-311 Approbation et autorisation de signature de la convention de services comptable et financier entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) d'Eure-et-Loir, le service de gestion comptable de Dreux et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de services comptable et financier conclue entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) d'Eure-et-Loir, le service de gestion comptable de Dreux et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

DELIBERATION N°2023-312 Approbation et autorisation de signature des conventions de prise en charge des dépenses de personnel consécutives au transfert des compétences eau et assainissement

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
77 pour / 0 contre /0 abstention / 1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions financières annexées ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions.

DELIBERATION N°2023-313 Approbation de l'affectation des résultats 2022 dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
88 pour / 0 contre /0 abstention / 1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ACCEPTE le transfert des résultats de clôture des budgets annexes eau et assainissement des communes tels qu'ils figurent dans le document annexé et conformément aux délibérations des communes ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à ces transferts.

DELIBERATION N°2023-314 Budget annexe assainissement : révision de l'autorisation de programme n° 9 relative à la mise en séparatif du réseau d'assainissement dans les rues du Bois Sabot et du Val Gelé à Dreux

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
89 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 9 du budget annexe assainissement.

DELIBERATION N°2023-315 Budget annexe assainissement : révision de l'autorisation de programme n° 10 relative au renforcement et la mise en séparatif du réseau d'assainissement axe Esmery Caron - Dubois - rues Pastre, Moronval et Gromard à Dreux

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
89 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 10 du budget annexe assainissement.

DELIBERATION N°2023-316 Budget principal : Révision de l'autorisation de programme n° 11 relative à la restauration des berges du plan d'eau

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
89 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 11 du budget principal.

DELIBERATION N°2023-317 Budget annexe location-vente : Révision de l'autorisation de programme n° 12 relative à la fin des travaux de réhabilitation et de réaménagement du Parc d'entreprises La Radio

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
89 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 12 du budget annexe location-vente.

DELIBERATION N°2023-318 Budget annexe location-vente : Révision de l'autorisation de programme n° 15 relative aux travaux de réhabilitation et de réaménagement du bâtiment D du Parc d'entreprises La Radio

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
89 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 15 du budget annexe location-vente.

DELIBERATION N°2023-319 Budget principal : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget principal arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-320 Budget annexe assainissement : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-321 Budget annexe eau : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
87 pour / 0 contre /0 abstention / 1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget eau arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-322 Budget annexe SPANC : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe SPANC arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-323 Budget annexe déchets : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe déchets arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-324 Budget annexe transport : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe transport arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-325 Budget annexe Atelier à spectacle : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-326 Budget annexe Office de tourisme : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe Office de tourisme arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-327 Budget annexe location-vente : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe location-vente arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-328 Budget annexe parc de stationnement : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe parc de stationnement arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-329 Budget annexe lotissement : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe lotissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-330 Budget annexe ZAC Porte Sud : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe ZAC Porte Sud arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-331 Budget annexe ZAC des Livraindières : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe ZAC des Livraindières arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-332 Budget annexe ZAC les Forts : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe ZAC les Forts arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-333 Budget annexe ZAC des Merisiers : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe ZAC des Merisiers arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-334 Budget annexe ZAC du Coutumel : budget primitif 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2024 du budget annexe ZAC du Coutumel arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées.
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

DELIBERATION N°2023-335 Fixation des tarifs 2024 applicables au service public de l'eau potable

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
85 pour / 0 contre /3 abstentions / 1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs applicables au service public de l'eau potable pour l'année 2024 conformément aux montants indiqués ci-dessus.

DELIBERATION N°2023-336 Fixation des tarifs 2024 applicables au service public de l'assainissement collectif et non collectif et de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : FIXE les redevances d'assainissement collectif pour l'année 2024 aux montants indiqués ci-dessus ;
ARTICLE 2 : PREND ACTE de l'actualisation des tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, des contrôles de raccordement d'assainissement collectif et ceux du service public d'assainissement non collectif.

DELIBERATION N°2023-337 Approbation du projet culturel et artistique pour l'Atelier à spectacle- Scène conventionnée d'intérêt national mention Art en territoire

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet culturel et artistique de la Scène conventionnée d'Intérêt National – *Art en territoire,*
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre du projet approuvé par la présente délibération.

DELIBERATION N°2023-338 Fixation du principe de calcul de la participation financière des villes d'accueil des évènements du festival *Champs libres*
Approbation du plan de financement de l'édition 2024 et délégation au Président de la programmation

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'organisation de l'édition 2024 du Festival Champs Libres ;
ARTICLE 2 : FIXE le principe de calcul de la participation financière partenariale des villes d'accueil des évènements du Festival Champs Libres pour la session 2024 ainsi que celles à venir ;
ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'édition 2024 du Festival Champs Libres ;
ARTICLE 4 : DELEGUE au Président la programmation artistique de l'édition 2024 du Festival Champs Libres.

DELIBERATION N°2023-339 Parc d'entreprises La Radio à Dreux – Autorisation de signature de l'avenant au bail commercial avec l'entreprise PROMILL

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant au bail commercial signé le 13 décembre 2022 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société PROMILL ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant.

DELIBERATION N°2023-340 ZAC des Forts à Cherisy : autorisation de vente d'un terrain à la SCI PRINTIMMO 2

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
88 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la vente du lot 17 d'environ 11 951 m², extrait des parcelles cadastrées ZN198 et ZN209 sur la ZAC des Forts à Chérisy, au prix de 45 € HT/m², soit 537 795 € HT, auquel il conviendra d'ajouter 107 559 € de TVA sur le prix, pour un total de 645 354 € TTC, à la SCI PRINTIMMO 2 ou toute société s'y substituant,
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

DELIBERATION N°2023-341 Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
87 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°4 aux conventions d'utilisation de l'abattement à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et tout document afférent ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant légal à signer.

DELIBERATION N°2023-342 Établissement Public Foncier de Normandie – Demande de rattachement

Rapporteur : Christelle MINARD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
87 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : DEMANDE le rattachement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'Établissement Public Foncier de Normandie ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à conduire les démarches nécessaires à ce rattachement et à lancer les études nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de rattachement.

DELIBERATION N°2023-343 Approbation de la gratuité des animations de l'Office de tourisme lors de l'évènement national « les Journées Européennes des Métiers d'Art »

Rapporteur : Pierre SANIER

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
87 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la gratuité des visites des ateliers d'artisans lors des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de l'Office de Tourisme à lancer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

DELIBERATION N°2023-344 Approbation de la nouvelle convention de billetterie et du tarif associé

Rapporteur : Pierre SANIER

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
87 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : MAINTIENT la vente de billets par l'Office de Tourisme moyennant une commission de 1 euro par billet (inchangée) ;
ARTICLE 2 : APPROUVE la nouvelle convention de billetterie ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de l'Office de Tourisme à lancer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

DELIBERATION N°2023-345 Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais

Rapporteur : Pascal LEPETIT

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
86 pour / 0 contre /0 abstention /1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 à la délégation de service public relative à l'exploitation du service public de distribution d'eau potable de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

DELIBERATION N°2023-346 Approbation du principe de gestion en concession de service public de type régie intéressée du service public de l'eau potable sur le secteur du bassin du Thymerais, Ardelles et Favières et présentation des principales caractéristiques du futur contrat

Rapporteur : Pascal LEPETIT

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
86 pour / 0 contre /0 abstention /1 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de gestion en concession de service public de type régie intéressée du service public de l'eau potable sur le secteur du bassin du Thymerais, Ardelles et Favières à compter du 1er janvier 2025, sur la base d'un contrat ayant pour terme le 31 décembre 2031 ;
ARTICLE 2 : APPROUVE les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire telles qu'elles sont présentées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération
ARTICLE 3 : DECIDE de lancer la consultation auprès d'opérateurs économiques conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et dans le respect des dispositions du code de la commande publique ;
ARTICLE 4 : AUTORISE l'autorité habilitée par le conseil communautaire à signer la convention de délégation de service public à engager et mener la procédure de publicité et de mise en concurrence et notamment la conduite des négociations, qui conduira au choix du concessionnaire conformément à la règlementation en vigueur.

DELIBERATION N°2023-347 Approbation des modalités de remboursement et fixation de la participation de la Communauté d'agglomération au financement de la formation BAFA et prévention et secours civiques de niveau 1

Rapporteur : Nathalie MILWARD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
87 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe d'un remboursement à l'euro-euro des frais engagés par la Communauté d'agglomération par les jeunes dans le cadre de la formation BAFA et prévention et secours civiques de niveau 1 ;
ARTICLE 2 : FIXE l'aide financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à hauteur de 80 € maximum pour les jeunes résidant sur son territoire (sous réserve d'un reste à charge) ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

DELIBERATION N°2023-348 Rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Caroline VABRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du présent rapport

DELIBERATION N°2023-349 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Caroline VABRE

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
87 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : AUTORISE la création des postes détaillés ci-dessus ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations.

DELIBERATION N°2023-350 Adoption du règlement intérieur du personnel

Rapporteur : Caroline VABRE

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
87 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement intérieur du personnel ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION N°2023-351 Rémunérations du personnel intermittent non artiste du spectacle vivant

Rapporteur : Caroline VABRE

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE
87 pour / 0 contre /0 abstention /0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ADOPTE la grille de rémunération issue de la convention collective du spectacle vivant à partir du 1er janvier 2024 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE la réévaluation automatique des niveaux de rémunération selon la convention collective du spectacle vivant à partir du 1er janvier 2024.

DELIBERATION N°2023-352 Rémunérations du personnel intermittent non artiste du spectacle vivant

Rapporteur : Caroline VABRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du compte-rendu des actes pris par le Président et par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire.

La fin de la séance est prononcée à 22 h 30

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.

Compte-rendu affiché le 02 janvier 2024.

Le Président,
Gérard SOURISSEAU

